

## Territoire couvert par le SCSAD Charleroi

## Une équipe de coordinateurs à votre disposition



Service de Coordination  
des Soins A Domicile asbl

- Infirmière
- Kinésithérapeute
- Aide familiale
- Titres-services
- Aide ménagère
- Repas à domicile
- Télévigilance
- Transport
- Aménagement du domicile
- Prêt de matériel
- Ergothérapeute
- Psychologue
- Logopède
- Pédicure
- Brico dépannage
- Diététicien
- Etc...

**COORDINATION  
DES SOINS À DOMICILE  
DE LA VILLE  
DE CHARLEROI**  
**071/33.11.55**

... afin de répondre à vos  
besoins de soins et d'aide, tout  
en respectant votre libre choix.

### Renseignez-vous !



Coordination des Soins à Domicile  
de la Ville de Charleroi (asbl)  
Bd Zoé Drion 1 (2<sup>e</sup> étage)  
6000 Charleroi  
Tél.: 071/33.11.55  
Fax: 071/32.55.87

[www.scsadcharleroi.be](http://www.scsadcharleroi.be)

Asbl agréée par le SPW, membre de ACCOORD.

Editeur responsable: Mr Claude DECUYPER.



## VOUS ÉPROUVEZ DES DIFFICULTÉS DANS VOTRE VIE QUOTIDIENNE...



Un coordinateur se rend à votre lieu de vie afin d'évaluer vos besoins.



Un coordinateur met en place l'encadrement.



Votre situation est réévaluée régulièrement en cas de besoin.

## Le rôle du coordinateur\*

Les centres de coordination ont pour mission d'assister tout bénéficiaire souhaitant rester dans son lieu de vie ou réintégrer celui-ci, avec pour objectifs la continuité et la qualité du maintien au sein du lieu de vie, par les actions suivantes :

- analyser la situation avec le bénéficiaire ou son représentant par l'examen des besoins d'aide et de soins couverts et non couverts, de ses difficultés et de son environnement ;
- élaborer un plan d'intervention à proposer au bénéficiaire ;
- planifier les interventions en concertation avec les services et prestataires ;
- lorsque les services ont été mis en place, à la demande ou d'initiative, évaluer périodiquement, chaque fois que nécessaire et au moins une fois par an, la situation du bénéficiaire en fonction de l'évolution de ses besoins. L'évaluation s'effectue par les moyens les plus appropriés et au moins par l'organisation de réunions de coordination avec les membres des réseaux. Elle fait l'objet de l'établissement d'un plan de réévaluation ;
- préserver la situation du bénéficiaire lors de la mise en place des services et à tout moment, par les moyens les plus appropriés, en stimulant l'autonomie du bénéficiaire ;
- en cas de conflit entre les membres du réseau et le bénéficiaire, intervenir au titre de médiateur dans l'intérêt de ce dernier, à la demande ou d'initiative ;
- en cas de besoin effectuer une réunion de concertation multidisciplinaire.

Le SCSAD Charleroi est agréé par le SPW. A ce titre, la mission de coordination des soins et des services à domicile qu'il assure est subsidiée et donc gratuite pour tout bénéficiaire qui en fait la demande.

\* cfr le décret Donfut du 30 avril 2009 relatif à l'agrément et l'octroi d'une subvention par les Centres de Coordination de Soins et de Services à Domicile.